

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD066-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

**LE 27 juin 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS  
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE P**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 impose la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Que** l'année 2018 fût marquée par la poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées, un travail sur le transfert de la compétence déchèteries, animation, communication et prévention au SMD3 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la validation de la mise en œuvre de la tarification incitative à l'échelle départementale, ainsi que l'approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

**Qu'en** 2018, la collecte des déchets ménagers et assimilés, la collecte du verre, la gestion des hauts de quais et le compactage des caissons des neuf déchèteries sont assurés en régie sur le territoire de l'agglomération. La collecte des déchets verts est-elle assurée par un prestataire extérieur (voir ci-après)

**Que** le parc de véhicules est composé de 29 bennes à ordures ménagères dont 5 bennes à chargement latéral, 6 camions équipés d'une grue et de 3 camions polybenne.

**Considérant que** la collecte et le traitement des déchets des déchèteries sont confiées à deux prestataires dans le cadre de marchés de prestations de service. (SUEZ Environnement et SIRMET).

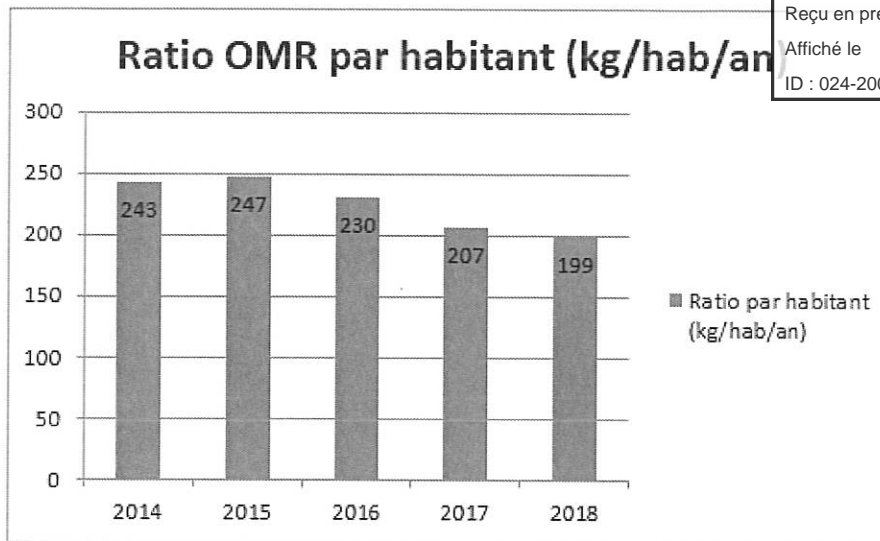
**Que** le Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) assure toutes les compétences relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités adhérentes, ainsi que le transport qui s'y rapportent.

**Que** les communes de Sorges et Ligueux en Périgord et Savignac les Églises ont été collectées par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre d'une convention.

**Qu'une** convention d'accès à la déchèterie de Breuilh est signée avec le SMD3 pour les communes de Douville et Beauregard, ainsi qu'une avec le SMCTOM de Thiviers pour l'accès à la déchèterie de Mayac pour les communes de Sorges et Ligueux et celle de Savignac les Églises.

- 20 600 tonnes d'ordures ménagères : 199 kg/hab.ont été collectés en 2018. (-5,3 % entre 2017 et 2018). Performance nationale 2015 (261 kg/hab.)
- 3 303 tonnes de verre : 32 kg/hab.ont été collectés en 2018. (+10 % entre 2017 et 2018). Performance nationale 2015 (29 kg/hab.)
- 6 153 tonnes de sacs jaunes et papiers : 59 kg/hab.ont été collectés en 2018. (+14,7 % entre 2017 et 2018). Performance nationale 2015 (47 kg/hab.)
- 317 tonnes de textiles : 3 kg/hab.ont été collectés en 2018. Stable entre 2017 et 2018). Performance nationale 2017 (3.4 kg/hab.)
- 192 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte dans le cadre du marché de prestation de service. : - 11 % entre 2017 et 2018. Les apports directs au SMD3 ont augmenté de 87 % entre 2017 et 2018.
- 32 073 tonnes dans les déchèteries : 310 kg/hab. ont été collectés en 2018(+2,7 % entre 2017 et 2018). Performance nationale 2015 (202 kg/hab.)

## **2.1. Evolution des tonnages d'OMR collectés.**



**Considérant que** globalement, la production d’ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) a diminué de 44 kg/an/hab entre 2014 et 2018 ; soit – 22 %. Cette baisse de production est due à l’arrêt de la collecte des gros producteurs, et aussi, depuis 2018, à l’augmentation de la performance de collecte sélective. ; + 14,7 % de sacs jaunes et +10 % de verre.

**Que** le programme de déploiement des bornes enterrées a permis à l’agglomération de densifier les bornes à verre (actuellement au nombre de 400) et d’accroître considérablement les volumes de stockage des sacs jaunes. De plus, le maillage des bornes, qui s’affranchit des limites communales, est accessible à toute heure, et l’entretien régulier de ces équipements (nettoyage, ramassage des dépôts) contribue à la bonne utilisation de celles-ci.

## 2.2. Répartition des tonnages et des modes de collecte.

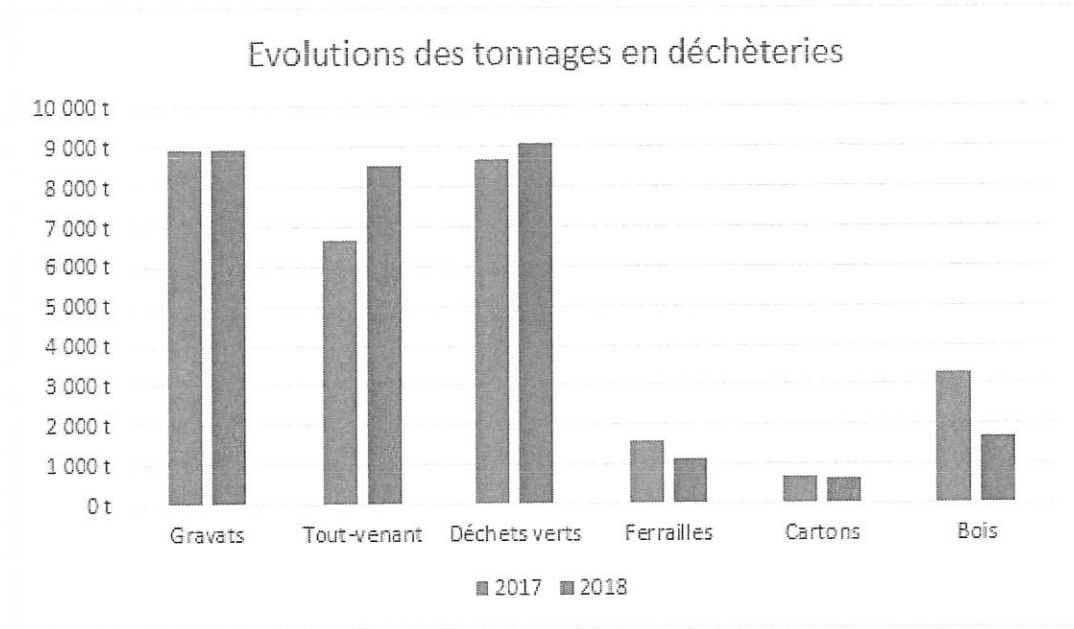
Types de déchets collectés	Tonnages Année 2018	total %	kg/hab
OMR	20 600 t	31,5%	199
Verre en AV	3 303 t	5,0%	32
Emballages + JM	6 153 t	9,4%	59
Déchets apportés en déchèterie	32 073 t	49,0%	310
Déchets verts en PàP et apports direct SMD3	2 981 t	4,6%	29
Textiles (hors déchèteries)	317 t	0,5%	3
Amiante	12 t	0,0%	0
<b>Total tonnages collectés</b>	<b>65 439 t</b>	<b>100,0%</b>	<b>632</b>

**Considérant que** les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes séparées ainsi que les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public de collecte. La production de déchets ménagers et assimilés est de 632 kg/habitant. Celles-ci étaient de 602 kg/hab, en 2017. Performance nationale (568 kg/habitant/an de DMA en 2015).

**Que** ce niveau de production est très directement lié aux tonnages collectés en déchèteries. On y constate en effet un tonnage supérieur de près de 50 % à la moyenne nationale de 2015. C’est sans doute la conséquence de l’ouverture des déchèteries aux professionnels, le territoire n’étant pourvu que d’une seule déchèterie (secteur privé), réservée aux professionnels.

Que le Tout Venant est la principale filière dont les tonnages sont en augmentation dans les déchèteries

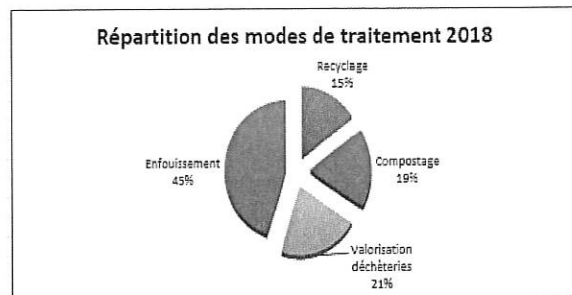
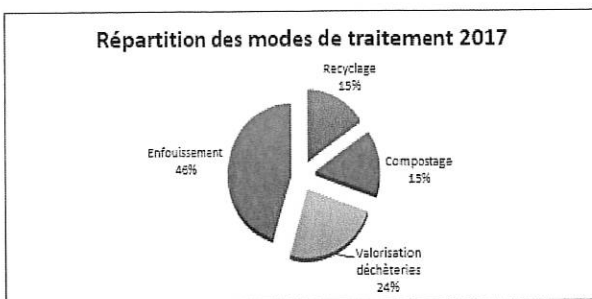
### 2.3. Evolution des tonnages en déchèteries



- Gravats : 8 951 tonnes; stable
- Tout venant : 8 536 tonnes ; + 28 %
- Déchets verts : 9 111 tonnes ; + 5 %
- Ferrailles : 1 116 tonnes ; - 29 %
- Cartons : 642 tonnes ; - 2 %
- Bois : 1 678 tonnes ; -21 %

Considérant que l'apport dans les déchèteries a augmenté de 2,7 % par habitant par rapport à 2017.

Que le graphique ci-dessous présente la répartition des modes de traitement. 45 % des tonnages collectés sont enfouis, et le reste est dirigé vers des filières de valorisation. Le taux de valorisation est de 55 %, comme en 2017.



Que le service gestion des déchets est composé de 82 salariés

Emplois* 2018	EFFECTIFS					Affiché le	Variation
	Effectif au 31/12/2017	Départs 2018	Arrivées 2018	au 31/12/2018			
TOTAL Emplois	93	18	7		82		-12%
Agent Collecte/Chauffeur	67	14			53		-21%
Agent compactage/collecte du verre	2	1	1		2		0%
Agent de déchèteries	9	3	5		11		22%
Agent polyvalent gestion des déchets	1		1		2		100%
Ambassadeur du Tri	2				2		0%
Agent redevance spéciale	1				1		0%
Agent administratif / secrétaire	1				1		0%
Mécaniciens	3				3		0%
Encadrement intermédiaire	6				6		0%
Cadres	1				1		0%

**Considérant que** le déploiement des bornes enterrées a un impact sur la masse salariale et sur l'évolution des métiers. Ce dispositif a permis le redéploiement de 7 agents sur d'autres métiers au Grand Périgueux. Par ailleurs, 5 autres agents ont fait des choix de mobilité interne ou externe, 1 est parti en retraite, et aucun n'a été remplacé dans son poste d'origine.

**Que** la variation du nombre d'emplois est de -12 % entre 2018 et 2017. Une nouvelle évolution des effectifs est à prévoir pour 2019, incluant notamment le transfert d'agents au syndicat de rivière du bassin de l'Isle.

Services	2017			2018		
	Nbre de jours	tx absence %	ETP	Nbre de jours	tx absence %	ETP
Administratif	429	11,37%	1,02	161	4,90%	0,44
Atelier	1096	16,63%	0,50	53	4,84%	0,15
Collecte	1478	13,69%	10,00	1854	7,46%	5,07
Déchèteries	673	8,38%	1,17	318	6,21%	0,87

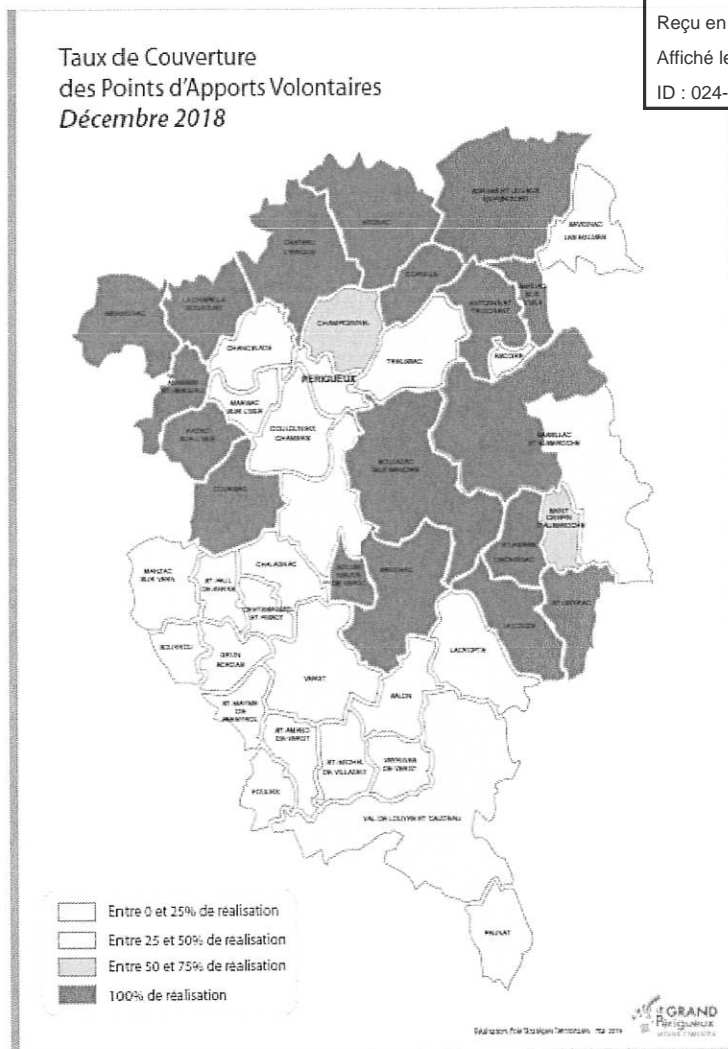
**Que** le taux d'absentéisme (maladie et accident de travail) a été de 7,46 % à la collecte en 2018.

### 5.1. Les bornes enterrées

**Considérant qu'**afin d'optimiser les coûts de collecte, il est prévu l'installation d'environ 675 points de collecte avec des bornes enterrées. Ce nouveau mode de collecte constitue un programme d'investissement ambitieux de près de 9 M€. Le Grand Périgueux finance les équipements et la moitié du génie civil, tandis que les communes financent l'autre moitié.

**Qu'**en 2018, 191 points d'apport volontaires ont été installés. Le montant de ces investissements est de l'ordre de 2 800 000 € TTC pour le matériel et de 1 360 000 € TTC pour le terrassement.

**Que** la participation des communes pour 2018 est de l'ordre de 1 250 000 €.



## • 5.2. Les véhicules

- La collectivité a fait l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères équipées d'une grue pour un montant de 950 000 € et de deux véhicules de lavage des bornes pour un montant de 93 000 €.

## • 5.3. Le transfert des déchèteries

- Les déchèteries de l'agglomération sont aujourd'hui anciennes et peu adaptées à l'usage et aux filières de valorisation qui se sont développées. Aussi, et en s'inscrivant dans une démarche départementale, le Grand Périgueux transfère au 1er janvier 2019 la gestion des déchèteries et la communication (tri et prévention) au SMD3. Cela prévoit :

- ✓ La reprise du personnel ;
- ✓ La programmation de la planification pluriannuelle de création et de rénovation des déchèteries, axée en premier lieu sur la construction d'une nouvelle déchèterie pour remplacer celles de Périgueux et Coulounieix-Chamiers.

## • 5.4. La communication et la prévention

**Considérant que** La collectivité a vendu 264 composteurs individuels, 10 composteurs collectifs ont été installés, portant ainsi le nombre à 65.

**Que** dans le cadre des actions de communication et de prévention des déchets, 3 214 personnes ont été rencontrés au cours des 195 actions.

Section fonctionnement			
Dépenses	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evo
Fonctionnement	10 402 285 €	10 192 873 €	-2,01%
Recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolutions
Fonctionnement	11 398 320 €	11 735 958 €	2,96%
Solde	996 035 €	1 543 085 €	54,92%

Envoyé en préfecture le 10/07/2019 DD066-2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 024-200040392-20190627-DD0662019-DE

SLO

Que le montant de la dotation aux amortissements est par ailleurs de 1 348 099 € pour l'année 2018. Cela signifie, toutes choses égales par ailleurs, que l'équilibre du budget des déchets est excessivement fragile.

Qu'une attention particulière est donc portée à l'évolution des charges du service de collecte.

Considérant que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2 % entre 2017 et 2018. Cette diminution est due à la baisse de la masse salariale. Par ailleurs les hausses de carburant ont généré une augmentation de 60 000 € soit; +16%, et les dépenses dans les déchèteries ont augmenté de 160 000 € (augmentation des tonnages).

Que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3 %. Elles étaient de 11 398 000 € en 2017 et de 11 736 000 € en 2018. L'augmentation de la recette de la TEOM de 300 000 € est liée à l'évolution des bases.

Que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2017 et 2018 (il est de 10,50 %).

Qu'en terme financier, la revente des matériaux issus de déchèteries et les recettes issus de collecte sélective génèrent des recettes importantes. (438 400 €, stable par rapport à 2017).

Que le montant de la redevance spécial et des apports des professionnels en déchèteries et de 322 000 €. (+5,5 % par rapport à 2017). L'augmentation est liée à la revalorisation des coûts de la redevance spéciale de 5 % au 1<sup>er</sup> janvier.

Que l'année 2019 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

### **7.1. La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées**

Considérant que le Grand Périgueux prévoit de déployer 200 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 610 points fin 2019. La suite du programme s'étend sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Que le montant des investissements programmés est de l'ordre de 3 400 000 € HT.

### **7.2. L'organisation de la collecte**

Considérant que depuis le 1er janvier, le Grand Périgueux collecte en régie la commune de Sorges-Ligieux en Périgord et a mis fin à la convention avec le SMCTOM de Thiviers. L'économie est de l'ordre de 103 000 €.

Que pour les communes de Savignac les églises, le Grand Périgueux a renouvelé la convention avec le SMCTOM de Thiviers d'un montant annuel de 55 000 €.

Que la convention pour l'accès à la déchèterie de Mayac sera signée entre le SMD3 et le SMCTOM de Thiviers.

### **7.3. L'étude sur le transfert de la collecte**

Considérant que l'agglomération conduira un comité de pilotage avec le SMD3 afin de définir les conditions sociales et financières d'un transfert de la collecte à l'horizon 2021, en corrélation avec le calendrier de mise en œuvre de la tarification incitative.

#### **7.4. L'étude du développement de la collecte des encombrants**

**Considérant que** l'agglomération analysera en 2019 les niveaux de services de collecte des encombrants sur le territoire afin d'envisager une harmonisation de ses propres services, en complément de l'action de certaines communes.

##### **7.4. Le maillage des déchèteries**

**Considérant que** dans le cadre du transfert de la compétence déchèteries au SMD3, le Grand Périgueux participe à un comité de pilotage sous l'égide du SMD3 afin de construire en priorité une nouvelle déchèterie à la Rampinsolle, qui permettra la fermeture de celle située dans le quartier d'affaire de l'agglomération, et de celle de Coulounieix-Chamiers qui génère des nuisances aux résidents de la zone pavillonnaire qui s'est développée autour d'elle.

##### **7.5. Le budget prévisionnel de fonctionnement**

**Considérant que** les dépenses de fonctionnement seront de 9 810 000 € pour 2019, soit **-3,9 %** par rapport à l'année 2018, et les recettes attendues seront de l'ordre de 12 840 000 €.

**Que** les postes suivants sont en diminution :

- La reprise en régie de la collecte de Sorges-Ligieux en Périgord : -103 000 € ;
- La masse salariale : -300 000 € ;

Les postes suivants sont en augmentation :

- L'augmentation de 1 € de la TGAP au 1er janvier : +20 000 €
- la contribution de solidarité versée au SMD3 : +150 000 €

**Que** les contraintes budgétaires à moyen terme : Entre 2019 et 2025, l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes qui pèse sur les déchets enfouis passera de 17 € à 65 € par tonne enfouies.

**Qu'**une progression de charges attendue dès 2020 de l'ordre de 400 000€ (4% du budget de fonctionnement de ce service). Au total, à l'horizon 2025, hors autres évolutions de coûts, une progression de 1,5 M€, soit 15% du produit de la Taxe d'EOM.

**Qu'**ainsi, en raisonnant de manière théorique, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement à 10,50%, pourrait être à court terme à près de 12%, ou en équivalent redevance, sauf à décider de financer ce service par les autres ressources fiscales.

**Considérant que** l'agglomération du Grand Périgueux a attribué un marché de collecte des déchets verts en porte à porte à l'entreprise Entretien 24, pour une durée de 3 ans. Le budget prévisionnel est de 60 000 € par an.

**Que** ce service est organisé selon 5 secteurs géographiques, selon un calendrier et est déclenché par appel des usagers du secteur concerné. Il est facturé 10 € par passage, pour un volume maximum de 1 m<sup>3</sup>. Le Grand Périgueux prend à sa charge 15 € par collecte.

**Que** ce service est gratuit pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie et les personnes en situation de handicap.

**Qu'**en 2018, Entretien 24 a collecté les déchets verts pour le compte du Grand Périgueux, du 19 mars au 30 novembre. Ce service n'est pas assuré de décembre à février, ainsi qu'au mois d'août.



**Considérant que** durant cette période, le prestataire a réalisé 102 tonnes (213 en 2018, soit – 11%).

**Qu'on** comptabilise 3 561 usages sur la période de l'année 2018, répartis comme suit :

- 3 285 âgées de plus de 75 ans,
- 104 bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés,
- 172 non exonérés.

**Que** le montant des dépenses pour le Grand Périgueux en 2018 fût de 63 500 € TTC.

**Que** le prestataire a fourni un rapport annuel détaillé joint à la délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2019	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190627-DD0662019-DE